



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt septembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	32	Suffrages exprimés :	45
Absents :	23	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme NALLET Christine
Mme ANGELETTI Frédérique	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	Mme JEAN Amélie	Mme PAIGNON Laurence
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. LIBERATO Fabrice	M. ROUSSET André
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION Christine	M. SEBBAH Didier
Mme CRESPEL Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SINTES Patrick
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	
M. DERRIVE Eric	M. MOUNIER Christian	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danièle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SILVESTRE Claude	ayant donné pouvoir à M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine

Absents excusés :

M. JUNIK Pascal
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MILESI Véronique
M. RIVET Jean-Philippe
Mme STELLA Aurore

Absents non-excusés :

Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2024-156

AFFAIRES GÉNÉRALES – Information sur les décisions
du Président

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-23 et L. 5211-10 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de LMV Agglomération n° 2020/57 du 23 juillet 2020 modifiée par délibération n°2021/68 du 27 mai 2021 accordant au Président délégation pour toute décision ;
- Vu l’avis du bureau communautaire du 12 septembre 2024.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décision 2024/19 portant demande subvention DSIL 2024 pour mise en place d’équipements de mobilité connectée – Modification du montant prévisionnel des travaux et de la subvention sollicitée (DML 07/06/2024)

La Sous-Préfecture nous ayant informé de la non-éligibilité à la DSIL des dépenses de fonctionnement et des droits d’entrée comprises dans le plan de financement initial, il convient donc de modifier le plan de financement prévisionnel de ce projet. La subvention sollicitée au titre de la DSIL 2024 est ramenée 61 489,84 €.

Décision 2024/26 portant occupation d’un emplacement sans emprise au sol au sein du camping de Maubec-pizza (DML 18/06/2024)

L’entreprise PAPA PIZZA, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de pizzas en camion ambulant, a sollicité LMV Agglomération afin de pouvoir occuper un emplacement à l’entrée du camping de Maubec pour son activité chaque lundi soir du lundi 10 juin 2024 au lundi 14 octobre 2024 inclus. La redevance d’occupation temporaire du domaine est fixée à 10 € par jour.

Décision 2024/27 portant occupation d’un emplacement sans emprise au sol au sein du camping de Maubec-rôtisserie (DML 18/06/2024)

L’entreprise individuelle « rôtisserie chez Lulu », spécialisée dans la restauration rapide (rôtisserie) a sollicité LMV Agglomération afin de pouvoir occuper un emplacement à l’entrée du camping de Maubec pour son activité chaque vendredi midi du 31 mai 2024 au lundi 14 octobre 2024 inclus. La redevance d’occupation temporaire du domaine est fixée à 10 € par jour.

Décision 2024/28 d’ester en justice devant le tribunal administratif de Nîmes (DML 07/06/2024)

M. Thierry PASSOT est propriétaire d’une parcelle située sur la commune de Gordes, sur laquelle est édifiée un Moulin. Il demande par lettre du 10 septembre 2021 à la commune de Gordes un raccordement au réseau d’eau potable. Cette dernière n’a pas répondu et cela a constitué une décision implicite de rejet. Le tribunal administratif de Nîmes a introduit la communauté d’agglomération LMV dans la procédure le 12 mars 2024. Les intérêts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse seront défendus dans l’instance intentée devant le tribunal administratif de Nîmes dans le dossier susvisé et ses suites.

Décision 2024/29 portant approbation de la modification n°2 au marché 22AFFS01 relatif à l’acquisition de consommables, de produits d’entretien, de petits équipements et mise à disposition de matériels pour LMV agglomération (DML 05/06/2024)

Il convient d’établir une modification au marché n°22AFFS01, afin d’ajuster la formule de révision de prix et permettre son application dès le 1^{er} jour du mois de révision des prix. Considérant que cette modification est dépourvue d’incidence financière, le montant du marché demeure fixé à un montant maximum annuel de 25 000€ HT par période.

Décision 2024/30 portant approbation de la modification n°2 au marché 23TETX05 relatif à la réalisation des travaux neufs et réparations sur la voirie et les infrastructures communautaires (DML 21/06/2024)

Il convient d’établir une modification au marché n°23TETX05, afin d’ajouter des prestations au bordereau des prix unitaires. Considérant que cette modification est dépourvue d’incidence financière, le montant du marché demeure fixé à un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT pour la période 1 et de 1 300 000 €HT pour les périodes 2, 3 et 4.

Décision 2024/31 portant approbation de la modification n°1 du marché 21EAPI06 relatif à l’étude et diagnostic pour la mise en conformité du système d’assainissement de Cabrières d’Avignon et de Gordes Les Imberts (DML 06/06/2024)

Dans le cadre de l’exécution du marché et compte tenu des conditions météorologiques défavorables, les études n’ont pu être réalisées dans les délais prévus initialement. A ce titre, plusieurs ordres de service d’arrêt et reprises des prestations ont été réalisés. Dans ce contexte, le titulaire du marché demande une révision de sa rémunération, notamment au niveau du poste « Réalisation d’une campagne d’inspection télévisée dans le réseau ». Le coût de cette prestation passe de 2,45 €/ml à 2,75 €/ml. Cette modification a une incidence financière, le nouveau montant du marché est de 89 580 € HT / 107 496 € TTC, soit une augmentation de 5,51% du montant initial de l’étude.

Décision 2024/32 portant approbation de la modification n°1 du marché 23EAPI07 relatif à l’étude géotechnique G2-AVP (DML12/06/2024)

Il convient de modifier les travaux initialement prévus, ajouter des prestations, retirer certaines quantités. Il convient également d’ajouter un délai supplémentaire pour la réalisation des travaux supplémentaires (les délais initiaux de la tranche ferme et optionnelle restent inchangés. Cette modification a une incidence financière, le nouveau montant du marché est de 25 309,90 € HT / 30 371,88 € TTC, soit une augmentation de 11,7% du montant initial.

Décision 2024/33 portant règlement d’une indemnité de sinistre (DML 21/06/2024)

Lors d’une visite à la déchetterie de Vaugines en date du 29 juin 2023, le véhicule de Mme Justine BENZI a heurté la toiture du bâtiment de la déchetterie. Les travaux de remise en état de la toiture s’élèvent à 1 456,67 € HT, soit 1 748,00 € TTC selon un devis fourni par l’entreprise IMR -HM. La franchise de notre contrat « Dommages aux biens » est fixée à 5 000 €, et compte tenu du faible montant des réparations, un recours direct a été engagé envers le tiers responsable. La MAAF, assureur de Mme Justine BENZI, prend en charge le montant des réparations.

Décision 2024/34 portant approbation de la modification n°3 et n°4 du marché 21TETX02 relatif à la réalisation de travaux d’entretien et de modernisation du réseau d’éclairage public (DML 31/07/2024)

Il convient d’intégrer de nouveaux prix aux prestations unitaires prévues au bordereau des prix. La modification n°3 au marché conclu avec la société SNEPM « Société Nouvelle Electricité Provence Méditerranée », est approuvée afin d’intégrer de nouveaux prix aux prestations unitaires prévues au bordereau des prix. La modification n°4 au marché conclu avec la société SNEPM « Société Nouvelle

Electricité Provence Méditerranée », est approuvée afin d’intégrer un nouveau prix aux prestations unitaires prévues au bordereau des prix.

Décision 2024/35 portant approbation de la modification n°1 du marché 21ENFS02 relatif au transport et traitement des déchets issus de la déchetterie intercommunale de Cavillon « lot 1 » (DML 22/07/2024)

Compte-tenu des apports supplémentaires liés aux usagers qui fréquentent la déchetterie de Cavillon, l’entreprise PASINI, titulaire du présent marché, pourra être ponctuellement sollicitée pour transporter des bennes vers les exutoires définis dans son marché. Les prix de ces prestations sont compris dans le BPU du présent marché. Cette modification est dépourvue d’incidence financière, les montants fixés dans l’accord-cadre demeurent inchangés (estimatif annuel : 62 047,54 € HT, soit 68 252,29 € TTC).

Décision 2024/36 portant approbation de la modification n°1 au marché 22EATX05 relatif à la construction de la station d’épuration intercommunale de Cabrières d’Avignon, Gordes sud et Les Beaumettes – lot 1 (DML15/07/2024)

Il convient d’établir une modification au marché : modification de la nature des matériaux pour le dessableur / déshuileur ; étude géotechniques complémentaires ; implantation des ouvrages ; adaptations du projet ; création d’un circuit d’arrosage sur le réseau d’eaux industrielles et suppression de 45 ml de clôtures ; installation d’une alimentation électrique provisoire. La modification implique une augmentation du marché de 35 233,00 € HT, soit 1,20% du montant du marché initial soit un montant total 2 976 595,00 € HT.

Décision 2024/37 portant approbation de la modification n°1 au marché 22EATX05 relatif à la construction de la station d’épuration intercommunale de Cabrières d’Avignon, Gordes sud et Les Beaumettes – lot 2 (DML15/07/2024)

Il convient d’établir une modification au marché : robinet-vanne à obturateur EU DN150 ; robinet-vanne à obturateur EU DN200 ; création de branchement d’assainissement DN160 ; canalisation d’assainissement gravitaire PVC DN160 ; dispositif de regard avec ventouses ; remblaiement de tranchée avec les matériaux du site ; évolution des quantités rémunérées au DQE, relative aux impacts du nivellement des réseaux existants croisant et interférant avec le réseau de refoulement du projet. La modification implique une augmentation du marché de 45 507,21 € HT, soit 3,72% du montant du marché initial soit un montant total 1 268 563,96 € HT.

Décision 2024/38 portant approbation de la modification n°2 au marché 22EATX05 relatif à la construction de la station d’épuration intercommunale de Cavillon Quartier Est – Les Taillades (DML15/07/2024)

Il convient de modifier et d’ajouter certaines prestations impliquant une augmentation du marché de 59 187,00 € HT, soit 1,49 % du montant du marché initial soit un montant total 3 043 120,64 € HT.

Décision 2024/39 portant remboursement anticipé des emprunts n°00002176035 (DML 15/07/2024)

Compte-tenu de la cession de terrains à Faubourg Promotion Cavillon en date du 25/04/2024, que l’emprunt 00002176035 est un emprunt à taux variable indexé sur l’EURIBOR 3MOIS et que le niveau des taux d’intérêts ouvre la possibilité de pouvoir rembourser de manière anticipée l’emprunt, partiellement ou totalement, sans pénalités, la présente décision autorise le remboursement anticipé du capital de l’emprunt 00002176035 à hauteur de 1 103 232 €.

Décision 2024/40 portant modification de la régie de recette environnement (DML 15/07/2024)

La création d’une régie de recettes pour la vente de bacs spécifiques pour la collecte sélective du papier et du verre des professionnels et de composteurs auprès du service environnement est modifiée. Le montant maximum de l’encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000 €.

Décision 2024/41 portant approbation de la modification n°2 au marché 21EAPI01 relatif à la maîtrise d’œuvre pour la construction de la station d’épuration intercommunale de Cavaillon – Les Taillades (DML 15/07/2024)

La présente modification a pour objet de modifier le montant des honoraires de maîtrise d’œuvre suite à la phase AVP. Le montant de la modification de marché s’établit à 10 156,63 € HT.

Décision 2024/42 portant approbation de la modification n°3 au marché 21EAPI05 relatif à la maîtrise d’œuvre pour la construction de la station d’épuration intercommunale de Cabrières d’Avignon et Gordes sud (DML 15/07/2024)

Dans le cadre de l’exécution du marché de maîtrise d’œuvre visant à la réalisation d’une station d’épuration sur Cabrières d’Avignon et Gordes sud, des modifications doivent être apportées au contrat initial. Il convient d’augmenter la durée du marché jusqu’au 17/09/2024 afin de palier à plusieurs contraintes, et de prévoir les modalités financières suite à l’augmentation de la durée du marché. Le montant de la modification est de 10 163,64 € HT, ramené à 10 000,00 € HT.

Décision 2024/43 portant demande de subvention auprès de la Préfecture pour le dispositif France Services (DML 04/09/2024)

LMV Agglomération a signé la convention France Services avec le Département dans le but d’accompagner les usagers dans leurs démarches administratives. Il convient que LMV agglomération sollicite dans ce cadre, auprès des services de la Préfecture, une subvention au titre du dispositif France Services pour l’année 2024.

Décision 2024/44 portant approbation de la modification n°1 au marché 23VDFS05 relatif à la collecte des ordures ménagères du centre-ville de Cavaillon le dimanche pour la communauté d’agglomération LMV (DML 22/07/2024)

Afin d’absorber le surplus d’ordures ménagères le dimanche et afin d’assurer la salubrité, il est demandé à l’entreprise SAROM d’intervenir chaque dimanche matin sur la commune de Gordes et collecter le point sous-terrain du château du 28 juillet 2024 au 6 octobre 2024. L’équipe dédiée à la collecte de Cavaillon intervient en surplus de ses missions sur la commune de Cavaillon, pour des raisons techniques, sur le territoire de Gordes. Cette modification a une incidence financière, le nouveau montant du marché est de 37 308,00 € HT, soit une augmentation de 9,70 % du montant initial du marché.

Décision 2024/45 portant approbation du marché public 14MOPI01 relatif à la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour le renouvellement du marché public d’exploitation du réseau de transport urbain de l’agglomération (DML 22/07/2024)

Le marché public 24MOPI01 14MOPI01 relatif à la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour le renouvellement du marché public d’exploitation du réseau de transport urbain de l’agglomération est attribué au groupement TECURBIS/ESPELIA pour un montant de 39 837,50 € HT, soit 47 805,00 € TTC.

Décision 2024/46 portant signature des marchés relatifs aux lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de la consultation 24TETX01 relatif aux travaux de construction neuves, de réhabilitation, d’entretien et de grosses réparations tous corps d’état pour LMV (DML 31/07/2024)

Il est nécessaire d’attribuer l’accord cadre à bons de commande dans le cadre de la réalisation de travaux portant sur la construction neuves, de réhabilitation, d’entretien et de grosses réparations tous corps d’état pour Luberon Monts de Vaucluse Agglomération.

Décision 2024/47 portant approbation de la convention d’occupation du domaine public pour l’espace restauration de la piscine plein air (DML 31/07/2024)

La convention d’occupation privative entre Madame Camille DI MATTIA et la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse est renouvelée. Ce renouvellement prend effet à compter à compter du 13 juin 2024 et s’achèvera à la fermeture de ladite piscine prévue le 8 septembre 2024. La redevance d’occupation temporaire du domaine est fixée à 3 000 €.

Décision 2024/48 portant approbation de la convention type de reprise option Filière Verre avec O-I France (DML 06/08/2024)

Dans le cadre de la collecte sélective des emballages et du Contrat pour l’Action et la Performance (CAP) avec l’éco-organisme CITEO, LMV Agglomération est signataire d’un contrat-type de reprise de la filière VERRE avec O-I France SAS. Il convient de signer un nouveau contrat-type de reprise option filière VERRE pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029.

Décision 2024/49 portant approbation de la convention de mise à disposition de locaux par la commune de Robion au profit du Relais Petite Enfance (DML 05/08/2024)

Dans le cadre de ses compétences, le Relais Petite Enfance (RPE) Coustellet-Lauris, occupera chaque lundi matin (entre le 16 septembre 2024 et le 30 juin 2026) la salle d’exposition située 485 rue Oscar Roulet à Robion (84440). La commune de Robion met à disposition du RPE une salle d’exposition à titre gratuit pour exercer ses ateliers à destination des assistants maternels et des enfants accueillis.

Cavaillon, le 30 septembre 2024

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET

